



Mairie
d'Angervilliers

ARRÊTÉ N°04/2024

ARRÊTÉ D'INTERDICTION D'ACCES **AU STADE MUNICIPAL**

Le Maire de la commune d'ANGERVILLIERS

Vu le mauvais état du Stade de la Voie Blanche dû aux intempéries, et pour raison de sécurité,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'accès au stade municipal de la Voie Blanche est interdit aux joueurs et au public du vendredi 19 janvier 18h jusqu'au lundi 22 janvier 2024 à 8h.

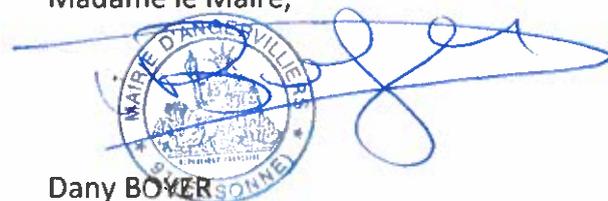
ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 3 : La copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire Adjoint de la République
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Saint-Chéron
- Monsieur le Président du Football
- Affiché aux lieux habituels.

Fait à Angervilliers, le 17 janvier 2024

Madame le Maire,



Dany BOYER